

Maison Familiale Rurale de Valognes

Siège Social : 70 rue des Religieuses 50700 Valognes

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle **du 24 novembre 2017**

Le 24 novembre 2017 à 19 h 00, les membres de l'Association « Maison Familiale Rurale de Valognes » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents.

Madame Lavalley, commissaire aux comptes, est régulièrement convoquée.

Madame Valérie Malon, Présidente, préside la séance.

Madame Malon remercie pour leur présence :

- Madame Castelein, Conseillère Départementale
- Monsieur Marge, Directeur des MFR Ouest-Normandie
- Madame Herault, Conseillère au Crédit Agricole de Valognes

Madame Malon excuse :

- Monsieur Travers Ministre de l'Agriculture
- Monsieur Coquelin, Maire de Valognes et Vice-président du Conseil Départemental
- Monsieur Valentin, Président de la Communauté de Communes de Valognes
- Le SRFD, Service Régional de la Formation et du Développement
- Madame Sanson, Adjointe au maire de Valognes
- Madame Lavalley, Commissaire aux Comptes
- Madame Deffontaines, Directrice de la Fédération Régionale des MFR
- Monsieur Boisburon, Président de la Fédération Territoriale Ouest-Normandie
- Madame Ferry, Messieurs Oliveira et Deville, Directeurs des MFR d'Urville, Granville et Vains.

Madame Malon dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation
- les feuilles de présence émargées
- le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport d'orientation
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 612-5 du code du commerce

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Madame Malon rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Première partie

- Lecture des rapports d'activité, financier et moral
- Élection des membres du Conseil d'Administration

Deuxième partie

- Intervention des jeunes de BAC PRO partis en stage aux Pays bas dans le cadre d'ERASMUS

Résolution 1

Madame Le Mesle, secrétaire, donne lecture du rapport d'activité pour la partie « Vie associative »

Madame Gidon, directrice, présente les activités des groupes d'élèves.

L'Assemblée Générale, à la demande de Madame Malon et après avoir entendu ledit rapport d'activité, l'approuve à main levée et à l'unanimité.

Résolution 2

Madame Gidon, directrice, donne lecture du rapport financier.

Monsieur Lemoigne, trésorier donne lecture du rapport général du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier de l'association, le rapport des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017 et le rapport Général du Commissaire aux comptes approuve à main levée et à l'unanimité les dits rapports ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017.

Madame Gidon, directrice, donne lecture du budget prévisionnel 2017-2018. L'Assemblée Générale approuve ce budget prévisionnel à main levée et à l'unanimité.

Madame Malon demande à l'Assemblée de bien vouloir donner le quitus.

En conséquence l'Assemblée Générale donne à main levée et à l'unanimité, le quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution 3

Madame Malon donne lecture du rapport d'orientation de l'Association.

L'Assemblée Générale approuve à main levée et à l'unanimité ledit rapport.

Résolution 4

Les élections se déroulant à bulletins secrets, deux assesseurs sont nommés parmi l'Assemblée :

- Madame Gaoudi Gwendola
- Madame Sauvage Florence

Madame Scelles, maître de stage et ancienne élève a été cooptée par le Conseil d'Administration le 7 février 2017. L'Assemblée Générale approuve à main levée et à l'unanimité la décision du Conseil d'Administration.

Les mandats d'administration du 3^{ème} tiers arrivent à expiration lors de la présente Assemblée. Sont concernés les administrateurs suivants :

- Madame Amiot Sylvie
- Madame Bonnemains Karine
- Madame Gaoudi Gwendola
- Madame Gosselin Karine
- Madame Hauvet Fabienne
- Madame Lecarpentier Aline
- Monsieur Helpiquet Jean Luc
- Monsieur Rioult Jean Marc

Une candidate se présente :

- Madame Lemagnen Patricia, parents d'élève

L'Assemblée procède au vote

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 13

Résultat des élections :

- Madame Amiot Sylvie : 13 voix, élue
- Madame Bonnemains Karine : 13 voix, élue
- Madame Gaoudi Gwendola : 13 voix, élue
- Madame Gosselin Karine : 13 voix, élue
- Madame Hauvet Fabienne : 13 voix, élue
- Madame Lecarpentier Aline : 13 voix, élue
- Monsieur Helpiquet Jean Luc : 13 voix, élue
- Monsieur Rioult Jean Marc : 13 voix, élue

Résolution 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à main levée et à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et par la Secrétaire.

La Présidente
Madame Malon

La Secrétaire
Madame Le Mesle

Maison Familiale Rurale de Valognes

Siège Social : 70 rue des Religieuses 50700 Valognes

Annexe au Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle **du 24 novembre 2017**

Madame Gaoudi Gwendola et Madame Sauvage Florence, assesseurs, certifient les informations ci-dessous :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 13

Le nombre d'émargements des adhérents sur la feuille de présence ne correspond pas au nombre de votants, bon nombre des adhérents étant arrivés en fin d'Assemblée Générale, après les élections et le dépouillement des votes.

les résultats des élections :

- Madame Amiot Sylvie : 13 voix, élue
- Madame Bonnemains : 13 voix, élue
- Madame Gaoudi gwendola : 13 voix, élue
- Madame Gosselin : 13 voix, élue
- Madame Hauvet Fabienne : 13 voix, élue
- Madame Lecarpentier Aline : 13 voix, élue
- Monsieur Helpiquet Jean Luc : 13 voix, élue
- Monsieur Rioult Jean Marc : 13 voix, élue

Madame Gaoudi

Madame Sauvage